



FINANCEMENT DE L'INSTALLATION

A l'heure où les capitaux nécessaires à l'installation sont de plus en plus élevés et où la financiarisation de l'agriculture (voir fiche) se développe, la Coordination Rurale souhaite permettre aux jeunes installés d'**acquérir leur outil de production, condition indispensable au maintien d'une agriculture familiale.**

Quels sont les dispositifs actuels ?

Aujourd'hui, faute de perspectives de rémunération et de stabilité, les jeunes installés ont de plus en plus de difficulté à accéder au financement de leur installation par le crédit bancaire.

Ainsi, de nombreux dispositifs alternatifs ont vu le jour : les Gufa, labelliance, financements participatifs, achat de foncier par les coopératives....

Tous ont un point commun : **faire entrer au capital de l'exploitation des financeurs extérieurs à l'agriculture et entraîner une dépendance ou, à tout le moins, une perte d'autonomie des jeunes exploitants.**

Que propose la CR ?

Au delà d'un marché régulé, par les prix et les volumes permettant de retrouver des perspectives de rémunération et donc la confiance des organismes bancaires, la Coordination Rurale propose plusieurs dispositifs pour un effet levier auprès des banques :

- Une **DJA revalorisée** et non liée au projet, redevenant une véritable **dotation de trésorerie**,
- Un **cautionnement public de 50 % des prêts liés à l'installation.**

Pour favoriser l'accès à la propriété foncière, la Coordination Rurale propose :

- Une **hyper bonification des prêts contractés à l'installation pour l'achat de foncier**, sans plafond,
- La **restauration du crédit transmission** (voir fiche),
- La **création des SOciétés Foncières pour l'Installation des Agriculteurs (SOFIA) et GFA Territoriaux**, permettant l'entrée de capitaux privés et/ou de collectivités territoriales tout en maintenant une majorité des droits de vote aux agriculteurs, et des conditions strictes de rachat des parts.

Par ailleurs, la CR soutient la **création d'un prêt d'honneur à taux 0 % pour tous les jeunes installés**, et demande l'**exclusion systématique de la maison d'habitation des garanties.**